

ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT



Le cahier des charges de l'appel d'offres numéro 6 a été publié et notifié aux candidats pré-sélectionnés, qui devront déposer leur offre au plus tard le 14 août 2024. Les lauréats des deux premiers parcs d'environ 250 MW chacun devraient être désignés d'ici la fin de l'année 2024 ! Les extensions de ces parcs, d'une puissance de l'ordre de 500 MW chacune, sont prévues dans le cadre d'une neuvième procédure d'appel d'offres qui devraient être attribuées fin 2026.

Les campagnes d'études en mer, nécessaires à la réalisation de l'état initial de l'environnement des zones d'études des parcs AO6/AO9, sont en cours ; et la seconde phase de l'étude relative à l'impact de l'éolien flottant en Méditerranée sur le tourisme a par ailleurs été publiée.

La concertation publique continue et les actions d'information et de sensibilisation se poursuivent. Plusieurs événements sont organisés auprès des scolaires et du grand public tout au long de l'année.

Par ailleurs, après validation de l'aire d'étude de la zone 2 (golfe de Fos), RTE poursuit, sous l'égide du préfet de département, la concertation « Fontaine » en vue de déterminer le fuseau de moindre impact pour l'implantation des ouvrages de raccordement (liaisons et postes électriques), aussi bien en mer qu'à terre.

Enfin, le débat public « La mer en débat », portant notamment sur la planification de l'éolien en mer à l'échelle des quatre façades à horizon 10 ans et échéance 2050, s'est achevé le 26 avril 2024. Le compte rendu et le bilan du débat ont été publiés le 26 juin 2024 par la Commission nationale du débat public (CNDP). La réponse de la maîtrise d'ouvrage au rapport de la CNDP et la cartographie de l'éolien en mer aux horizons 10 ans et 2050 devraient être publiées d'ici le 26 septembre 2024.

**ACTUALITÉS SUR
LES PREMIERS PARCS
COMMERCIAUX**

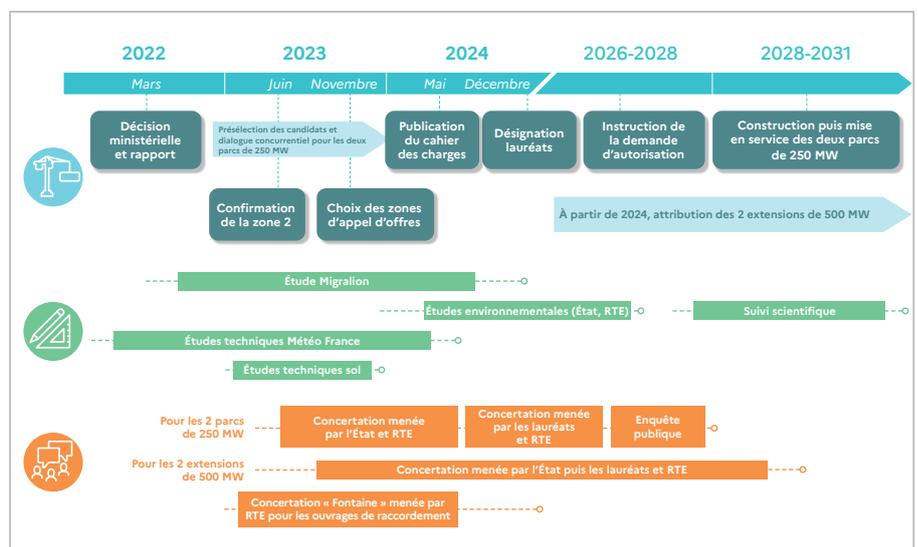
**INFORMATIONS SUR
LES ÉTUDES EN COURS**

**PARTICIPATION DU PUBLIC
ET DIALOGUE AVEC
LE TERRITOIRE**

**LA CONCERTATION
FONTAINE SPÉCIFIQUE
AUX OUVRAGES DE
RACCORDEMENT**

**PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN
EN MER – FIN DU DÉBAT
PUBLIC ET PROCHAINES
ÉCHÉANCES**

CALENDRIER DU PROJET



ACTUALITÉS SUR LES PREMIERS PARCS COMMERCIAUX D'ÉOLIENNES EN MER MÉDITERRANÉE

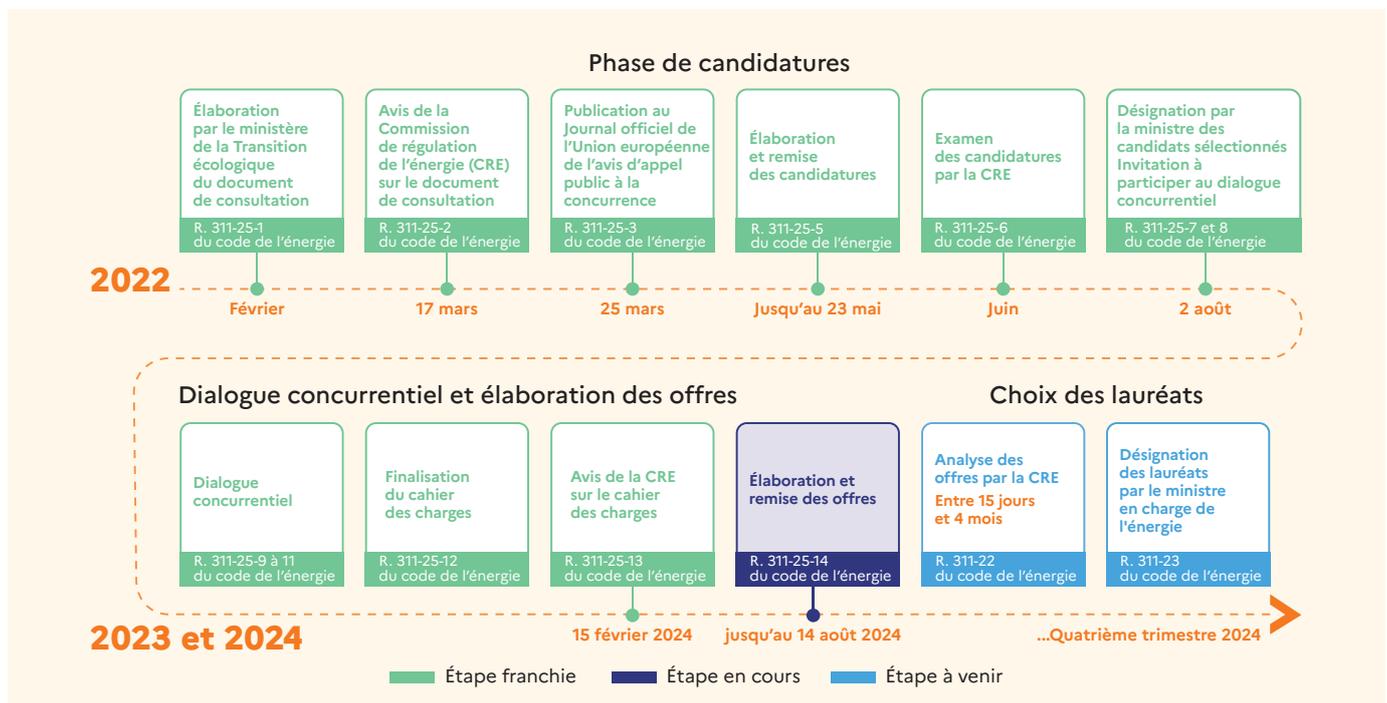
Le cahier des charges de l'appel d'offres numéro 6 est publié !

Le cahier des charges de l'appel d'offres numéro 6 (AO6) a été rendu public le 2 mai 2024, après avis de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). L'AO6 porte sur deux projets d'éoliennes flottantes d'environ 250 MW chacun, au large du golfe de Fos-sur-Mer et des côtes de l'Aude et de l'Hérault. La date limite de remise des offres a été fixée au 14 août 2024, pour une attribution d'ici la fin de l'année 2024.

Ce cahier des charges prévoit notamment l'attribution des projets à deux lauréats distincts, afin de minimiser les risques de retard de calendrier des projets et les risques technologiques, diversifier les stratégies industrielles et de maintenir l'attractivité des appels d'offres ultérieurs en conservant un marché ouvert.

Le cahier des charges de l'AO6 ainsi que l'avis de la CRE sont consultables sur le site de la CRE au lien suivant :

[le site de la CRE.](#)



Lancement de l'appel d'offres numéro 9

Le gouvernement va lancer la neuvième procédure d'appel d'offres avec dialogue concurrentiel pour le développement de l'éolien en mer. Elle porte sur quatre projets, représentant un total de 2,7 GW, sur des zones déjà identifiées par le biais des débats publics menés entre 2021 et 2022 :

en sud-Bretagne (500 MW), en Méditerranée (2 x 500 MW, correspondant aux extensions des deux premiers parcs d'environ 250 MW chacun de l'AO6) et au large d'Oléron (1 200 MW). La mise en service des parcs est envisagée entre 2032 et 2035 selon les projets.

LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS « ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'ÉOLIEN FLOTTANT »

Le 8 mars 2024, l'appel à projets « Adaptation des infrastructures portuaires pour le développement de l'industrie de l'éolien flottant » a été lancé par l'ADEME. Inscrit dans le cadre du plan France 2030 et doté d'une enveloppe de 190 millions d'euros, cet

appel à projets vise à soutenir, à l'échelle des espaces maritimes Méditerranée et Manche-Atlantique, les ports ou consortiums de ports souhaitant adapter leurs infrastructures pour accueillir les activités industrielles liées à l'éolien flottant.

Les porteurs de projet ont jusqu'au 31 janvier 2025 pour déposer leur candidature.

■ INFORMATIONS SUR LES ÉTUDES EN COURS

Étude tourisme

La phase 2 de l'étude engagée par l'État et les Régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec leurs Comités régionaux du tourisme, sur l'impact de la mise en service des parcs éoliens flottants commerciaux en Méditerranée sur l'activité touristique locale, a été publiée.

Cette seconde phase a pour objet de présenter un large éventail d'effets potentiels que pourraient induire l'implantation en mer des parcs éoliens commerciaux sur le tourisme, à partir de propositions d'actions concrètes à mettre en place par les territoires et par les acteurs du tourisme. Elle rappelle les conclusions issues de la phase 1 (retour d'expérience) et montre que les effets potentiels induits sur le tourisme par la mise en service d'un parc éolien en mer peuvent être :

- neutres lorsque le parc est réduit à sa seule fonction de production énergétique, parce que sa mise en tourisme n'a pas été imaginée ;
- positifs voire très positifs, lorsque la mise en tourisme du parc éolien en mer est voulue, anticipée et structurée par les acteurs locaux en cohérence avec les ambitions du territoire, puis renforcée par des partenariats préparés dans un esprit gagnant-gagnant.

Une enquête à venir (phase 3) sera prochainement menée sur les côtes du golfe du Lion et viendra actualiser les données des enquêtes précédentes, clôturant ainsi la phase finale de ce travail.

Pour d'avantages de précisions, n'hésitez à consulter le [rapport de la phase 2](#) qui a été mis en ligne.

État initial de l'environnement

L'État est en charge de la réalisation de l'état initial de l'environnement des zones d'études « parcs », nécessaire à l'élaboration de l'étude d'impact des projets qui sera faite par les lauréats des appels d'offres. Le marché, remporté par le groupement BRLI/Biotope, prévoit notamment des études bibliographiques (tourisme, paysage, pêche, activités humaines, etc.) ainsi que des analyses de terrain qui s'étalent sur une période de deux ans en fonction des compartiments et du type d'analyse.

Sur le plan des analyses de terrain :

Pour le compartiment **eau et plancton** :

- la qualité des eaux par prélèvement à la bouteille Niskin et par analyses à la sonde ont démarré en janvier 2024. Il est prévu 4 campagnes sur 1 an.
- la pose des capteurs passifs type DGT (analyses des métaux) et le cagging de moule a eu lieu en avril 2024. Il est prévu 4 campagnes en continu de 3 mois pour les DGT et 1 campagne en continu de 3 mois pour le cagging de moules.
- le prélèvement et l'analyse du plancton (zoo et phyto) ont démarré en janvier 2024. Il est prévu 8 campagnes sur 2 ans.

L'analyse de terrain des **habitats benthiques** et de la **qualité des sédiments** a débuté en novembre 2023. La qualité des sédiments n'est analysée qu'une fois. Concernant les habitats benthiques, il est prévu au total 4 campagnes sur 2 ans.

Pour le compartiment **poissons et méga-invertébrés** :

- les premières pêches scientifiques au chalut type MEDITS et au filet ont eu lieu en décembre 2023. Il est prévu 8 campagnes sur 2 ans.
- la première campagne de sonar biométrique et d'ADN environnemental a eu lieu en juin 2024. Il est prévu 8 campagnes sur 2 ans.

L'**acoustique sous-marine** a commencé en février 2024. Il est prévu 1 relevé tous les deux mois pendant 2 ans.

Pour le compartiment mégafaune marine (avifaune marine et migratrice, mammifères marins et autres grands pélagiques) :

- l'expertise digitale haute altitude a commencé en décembre 2023. Il est prévu 1 campagne par mois pendant 2 ans.
- l'expertise visuelle par bateau a commencé en janvier 2024. Il est prévu 1 campagne toutes les six semaines pendant 2 ans.
- l'expertise visuelle par avion a commencé en juin 2024. Il est prévu 1 campagne tous les trois mois pendant 1 an.

Un premier rapport intermédiaire est attendu pour octobre 2024 afin de rendre compte des 6 premiers mois de campagnes.

■ PARTICIPATION DU PUBLIC ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

Réunion publique d'information et d'échanges

La concertation menée par l'Etat et RTE, sous la forme de réunions publiques sous l'égide de garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP), se poursuit. Une réunion publique d'information et d'échanges a été organisée en Agde le 27 mars 2024, en présence de Jacques Lucbereilh, sous-préfet de Béziers : elle a rassemblé plus de 80 participants. Les échanges ont porté sur les projets de développement de l'éolien en mer Méditerranée, des premières fermes pilotes jusqu'à la planification d'ensemble à horizon 2050.

Les principales préoccupations exprimées lors de cette réunion ont porté sur les effets du projet sur la biodiversité, le paysage et le tourisme, sur les retombées économiques attendues localement ainsi que sur le choix de la zone d'atterrissage et du fuseau de passage des câbles électriques de raccordement. Les discussions ont ainsi permis de répondre aux questions des participants et de recueillir leurs propositions.

Le compte-rendu, l'enregistrement audio et le diaporama du premier temps de la réunion publique du 27 mars 2024, animé par la DREAL et RTE, ont été publiés sur le site eoliennesenmer.fr.

Le verbatim du second temps de la réunion, animé par la CNDP dans le cadre de « La Mer en débat », est disponible [ici](#).

Demi-journées terrain à Port-La-Nouvelle les 13 et 17 mai 2024

L'État et RTE ont organisé les 13 et 17 mai 2024, en collaboration avec la SEMOP, EUROPORTS, la Région Occitanie et l'agence de développement économique Ad'Occ, deux demi-journées d'information à Port-La-Nouvelle pour permettre un échange approfondi avec le public sur le développement de l'éolien en mer Méditerranée.

Au total, près de 80 participants ont pu en apprendre davantage sur les 3 fermes pilotes (Eolmed et EFGL côté Occitanie et PGL

Visite de Port-La-Nouvelle le 17 mai 2024



Réunion publique d'Agde le 27 mars 2024

côté Paca) et les 2 futurs parcs commerciaux, cumulant un total de l'ordre de 1,6 GW de puissance installée. Ils ont pu échanger sur les enjeux de développement des infrastructures portuaires et des compétences, nécessaires à leur construction et leur maintenance.

À l'issue des échanges en salle, les participants ont été invités à visiter le terminal éolien de Port-La-Nouvelle, leur permettant d'observer concrètement les flotteurs de la ferme pilote EOLMED en cours de construction.

Ces demi-journées ont permis à chacun de progresser dans la compréhension de la nécessité de développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables en mer pour sortir des énergies fossiles et assurer notre souveraineté énergétique ; ainsi que de l'impact économique et social majeur avec des métiers émergents et une filière d'avenir pour les jeunes actifs.

Les échanges avec le public sont maintenus tout au long du développement du projet par l'État, dans le cadre de la concertation continue et jusqu'à la désignation des lauréats, qui seront alors responsables de la concertation relative au projet. D'autres événements publics seront organisés en 2024, notamment pour présenter les lauréats de l'appel d'offres numéro 6.

Les actions d'animation auprès du grand public et des scolaires

En 2024, l'État a poursuivi sa collaboration avec l'association Les Petits Débrouillards pour l'accompagner dans sa concertation continue auprès du grand public au droit des premières zones de projet. Des animations ont d'ores-et-déjà été organisées, à travers un dispositif pédagogique itinérant qui repose sur la mobilisation d'un camion-laboratoire mobile, agrémenté de tentes d'animations pour découvrir les enjeux des projets d'éoliennes en mer.

Côté Aude et Hérault, après le Mondial du Vent à Leucate-La-Franqui, le Festival Les Natur'Ailes à Narbonne-Plage et les Journées de la Maison de la Mer au Cap d'Agde, les Petits Débrouillards ont participé en juin au Festival itinérant Aux

Sciences citoyen.ne.s qui est passé par Sète, Frontignan et Montpellier. Vous pourrez également les retrouver à Gruissan le 15 juillet prochain à l'occasion du passage du Tour de France.

Côté Bouches-du-Rhône, l'association a participé aux rencontres de la biodiversité à Allauch et à la fête de l'été à Istres. Ils seront présents à la Fête de la Mer et de la Saint-Pierre à Martigues en juillet, au Village des Jeux Olympiques sur la plage du Prado à

Marseille le 9 août et au Festival Arelate en Arles le 24 août. Les animations vont se poursuivre tout au long de l'année !

Par ailleurs, dès la rentrée de septembre, les associations Labelbleu et le CPIE Rhône-Pays-D'Arles interviendront auprès des scolaires à travers des projets pédagogiques de plusieurs séances sur le littoral héraultais et audois ainsi qu'au niveau du golfe de Fos.

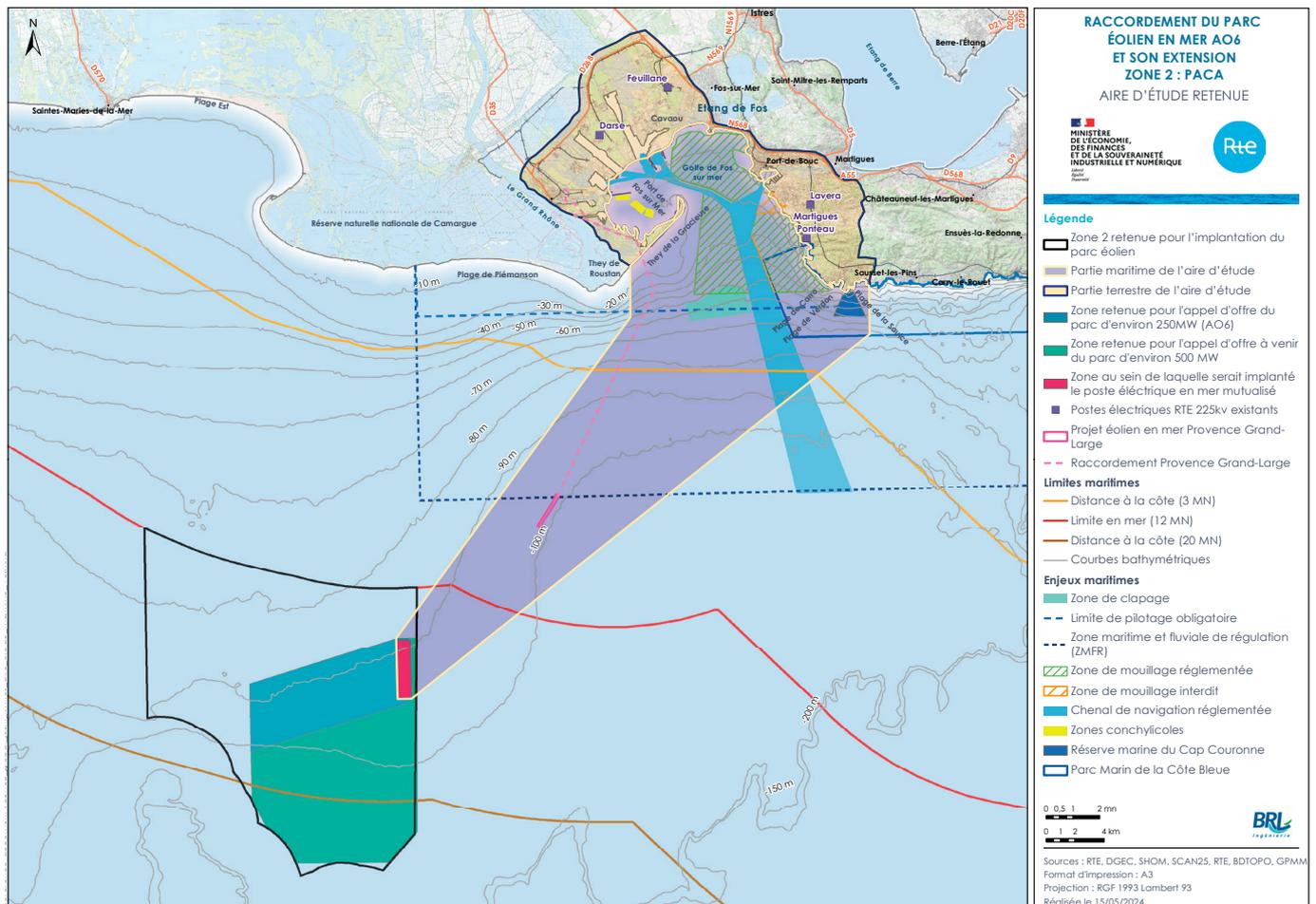
LA CONCERTATION FONTAINE SPÉCIFIQUE AUX OUVRAGES DE RACCORDEMENT (RTE)

Définition de l'aire d'étude pour la zone 2 de l'AO6 (golfe de Fos)

Dans le cadre de la concertation Fontaine, RTE a présenté le 15 avril dernier, en réunion plénière de concertation à la maison de la Mer de Fos-sur-Mer, l'aire d'étude proposée pour le raccordement de l'AO6 au large du golfe de Fos. Une cinquantaine d'acteurs institutionnels présents ont pu s'exprimer sur le projet et les enjeux du territoire. Compte tenu des inquiétudes remontées tant côté Martigues à l'est que côté Port-St-Louis-du-Rhône à l'ouest, le sous-préfet d'Istres a conclu à la nécessité d'ouvrir l'aire d'étude à l'ensemble du golfe de Fos afin de n'exclure à ce stade aucune hypothèse.

Les études et la concertation avec les parties prenantes se poursuivent donc sur le périmètre de cette aire d'étude, avec pour objectifs une définition des possibilités de fuseaux cet été, puis une proposition et une validation du fuseau de moindre impact d'ici fin d'année.

C'est à l'intérieur de ce fuseau de moindre impact que sera ensuite recherchée la meilleure implantation possible pour le tracé de 3 liaisons électriques sous-marines puis souterraines à 225 000 volts, jusqu'au poste électrique de raccordement à terre.



■ PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER – FIN DU DEBAT PUBLIC ET PROCHAINES ÉCHÉANCES

Le débat public national « La mer en débat », lancé par la CNDP en novembre 2023, et portant sur la planification maritime et énergétique à l'échelle des quatre façades (incluant les sujets de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et de l'éolien en mer) s'est clôturé le 26 avril 2024. [Le compte-rendu et le bilan de ce débat](#) ont été rendus publics par la CNDP le 26 juin 2024.

L'État, en tant que maître d'ouvrage, dispose alors d'un délai de trois mois, soit jusqu'au 26 septembre 2024, pour analyser les enseignements tirés du débat public, apporter des réponses aux différentes recommandations et publier les décisions ministérielles relatives à la mise à jour de la stratégie de façade maritime et à la cartographie des zones prioritaires de développement de l'éolien en mer aux horizons 10 ans et 2050.

Afin de préparer ses décisions, l'État a engagé, à l'issue de la clôture du débat public, une phase de concertation locale avec les instances de façades (Commission spécialisée éolien flottant, Conseil maritime de façade, etc.) et différentes parties prenantes pour affiner la prise en compte des différents enjeux.

Comité de rédaction: l'équipe-projet « Éoliennes flottantes en Méditerranée »:
DGEC, DREAL Occitanie, préfecture maritime, préfectures de région, DIRM, CEREMA, RTE
Contact: dgec.a06.mediterranee@developpement-durable.gouv.fr



Suivez-nous sur le compte X du projet:
[@EolienMerMed](#)